



**Plan Local d'Urbanisme**



**PLAN DE ZONAGE**  
 Le bourg historique de Mittainville **5.3**

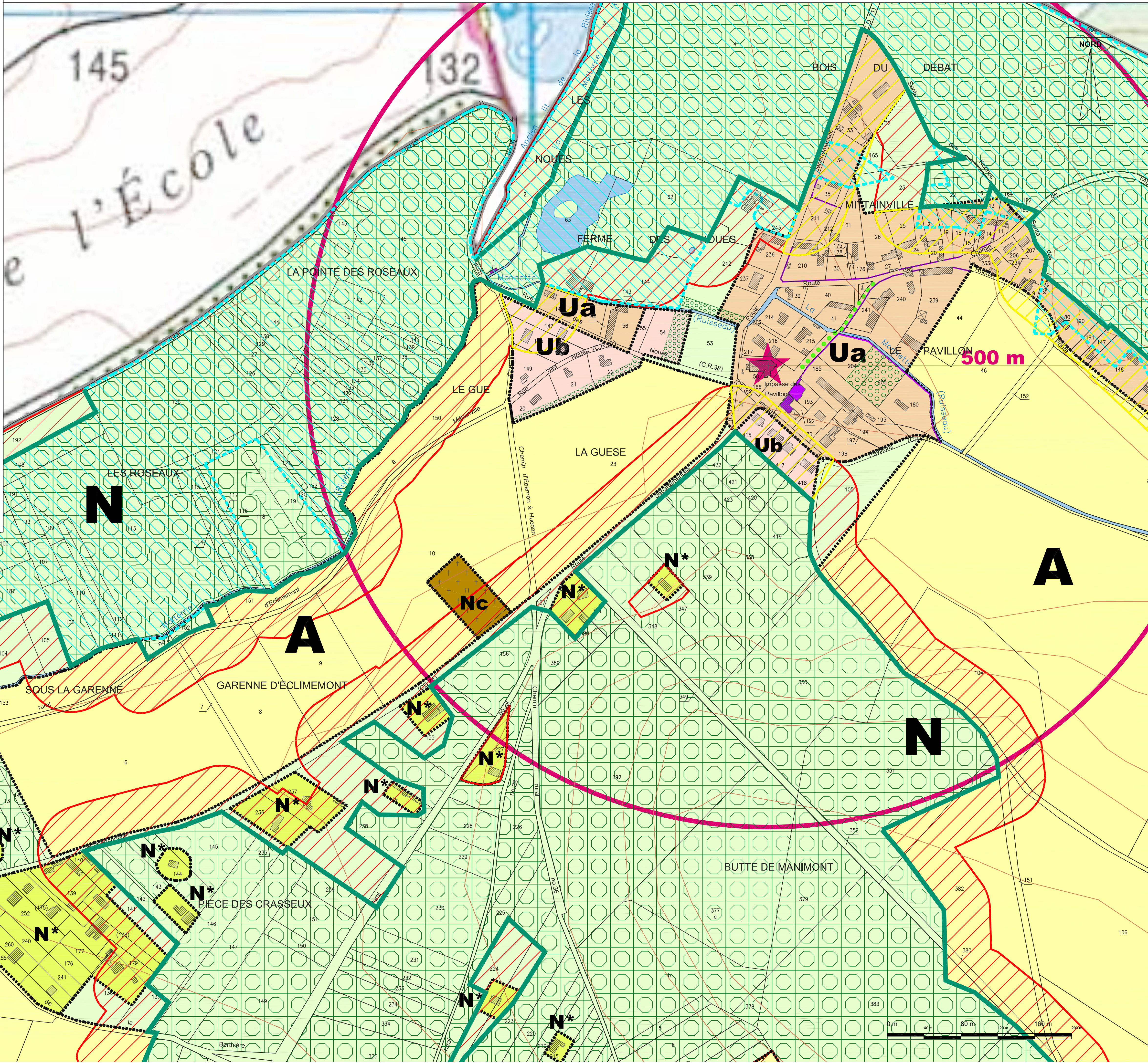
- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 18 décembre 2008
- Arrêt du projet le 22 mai 2013
- Dossier soumis à enquête publique du 4 novembre 2013 au 5 décembre 2013
- Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 février 2014

**ECHELLE :**  
 1/2000

**PHASE :**  
 Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 6 février 2014 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Mittainville.  
 Le Maire,

En Perspective Urbanisme et Aménagement  
 2 rue des Côtes - 28000 Chartres ■ TEL : 02 37 30 26 75 - FAX : 02 37 36 94 45 ■ courriel : agence.enperspective@wanadoo.fr



- LEGENDE**
- Limite communale
  - - - Limite de zone
  - Ua** Zone urbaine bâti ancien
  - Ub** Zone urbaine bâti récent
  - Ue** Zone urbaine équipements
  - 1AU** Zone d'urbanisation future à court terme habitat
  - A** Zone agricole
  - N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
  - N\*** Zone naturelle : petit hameau et écart
  - Nc** Zone naturelle : secteur destiné au cimetière
  - Site et exploitation agricole en activité
  - Centre équestre en activité
  - Espaces Boisés Classés
  - Limite massif forestier
  - Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
  - Marge de protection des lisières du massif forestier dans les sites urbains constitués (tracé indicatif)
  - Éléments paysagers identifiés au titre de l'article L.123-1.5.7° du code de l'urbanisme
  - Zone humide : enveloppe d'alerte classe 2
  - Monuments historiques AC1
  - Périmètre de protection des monuments historiques AC1
  - Éléments bâtis remarquables identifiés au titre de l'article L.123-1.5.7° du code de l'urbanisme
  - Sentes piétonnes à créer et à préserver
  - Emplacements réservés

